



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0697

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision centre est (Net 2) - Autorisation de signer le marché**

service : **Direction générale - Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur Joly**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

**Séance publique du 6 avril 2009****Délibération n° 2009-0697**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision centre est (Net 2) - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006), une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le marché est composé de quatre lots, le présent rapport concerne le lot n° 2 : subdivision centre est (Net 2) : Lyon 3°, 6°, 7° et 8° arrondissements.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en date du 27 février 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement Pizzorno Environnement - Dragui transports.

Ce marché est un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics. Il est conclu à compter de sa notification pour une durée ferme de un an, reconductible expressément trois fois une année. Les montants sont identiques tous les ans, le montant annuel minimum est de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et le montant annuel maximum est de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché concernant la réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision centre est (Net 2) : Lyon 3°, 6°, 7° et 8° arrondissements et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Pizzorno environnement - Dragui transports. Ce marché est un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics. Il est conclu à compter de sa notification pour une durée ferme de un an, reconductible expressément trois fois une année. Les montants sont identiques tous les ans, le montant annuel minimum est de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et le montant annuel maximum est de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 583 200 - compte 611 216 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.**